

Spécialisation en oncologie

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 03 Cogérer le programme d'éducation			
Code	PAON1S03	Caractère	Obligatoire
Bloc	1S	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Céline BERTRAND (celine.bertrand@helha.be) Caroline MEDINA (caroline.medina@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'U.E S03 vise le développement et/ou le renforcement des compétences éducatives et de la réflexivité des PAI dans le contexte des soins oncologiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **C1 : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 C1.1 S'engager dans un développement personnel et dans son projet de formation professionnelle
- 1.2 C1.2 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.3 C1.3 Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages en adoptant une attitude réflexive
- 1.4 C1.4 Se positionner en tant que professionnel responsable ayant une expertise en oncologie
- 1.5 C1.5 Développer son intelligence émotionnelle
- 1.6 C1.6 Intégrer les principes de la pratique infirmière en oncologie fondée sur des données scientifiques probantes

Compétence 2 **C2 : Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 C2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- 2.2 C2.2 Exercer un avis critique à l'intérieur du cadre éthique en regard de ses valeurs personnelles et professionnelles
- 2.3 C2.3 Respecter la législation et les réglementations institutionnelles

Compétence 3 **C3 : Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**

- 3.1 C3.1 Programmer les actions logistiques et humaines indispensables à la continuité des soins
- 3.2 C3.2 Collaborer avec le patient, les proches et les différents intervenants de l'équipe interdisciplinaire
- 3.3 C3.3 Participer à la démarche qualité en mobilisant les ressources de l'environnement professionnel
- 3.4 C3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Compétence 4 **C4 : Concevoir des projets de soins infirmiers individualisés**

- 4.1 C4.1 Recueillir et sélectionner les informations pertinentes en tenant compte de l'histoire singulière de chaque patient
- 4.2 C4.2 Identifier les problèmes de santé réels et potentiels en tenant compte de l'impact du cancer sur le malade et ses proches

- 4.3 C4. 3 Fixer des objectifs de soins adaptés au contexte
- 4.4 C4. 4 Prioriser les interventions de soins en adéquation avec les ressources du patient et de ses proches
- 4.5 C4. 5 Planifier les interventions de soins en adéquation avec les ressources du patient et de ses proches
- 4.6 C4. 6 Evaluer la démarche et les résultats des interventions et réajuster le plan de soins
- Compétence 5 **C5 : Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 C5. 1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes en utilisant les outils et un vocabulaire appropriés
 - 5.2 C5. 2 Utiliser les outils de communication existants et les adapter à l'évolution psychique, physique, spirituelle du patient et de ses proches
 - 5.3 C5. 3 Initier et réaliser l'éducation thérapeutique du patient et de ses proches sur base de l'empowerment (auto-détermination)
 - 5.4 C5. 4 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interdisciplinaire
 - 5.5 C5. 5 Développer une relation thérapeutique en tenant compte du contexte et de la singularité de la situation
- Compétence 6 **C6 : Réaliser les interventions de soins infirmiers à caractère autonome, prescrit et /ou confié**
 - 6.1 C6. 1 Accomplir des prestations de soins dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, du curatif, du palliatif et de la réadaptation
 - 6.2 C6. 2 Adapter le soin à la situation et aux différents contextes culturel, social, familial, psychoaffectif, institutionnel, d'urgence et de fin de vie
 - 6.3 C6. 3 Intégrer le concept de soins supportifs lors de la réalisation des soins

Acquis d'apprentissage visés

Au travers de leurs productions, les étudiant.e.s démontreront leur maîtrise à initier, conduire et évaluer -éventuellement en collaboration avec leurs pairs ou d'autres professionnels- des interventions éducatives et à porter un regard réflexif sur celles-ci.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAON1S03· Cogérer le programme d'éducation 18h / 3 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Principes d'enseignement et d'éducation pour la santé, éducation thérapeutique, promotion de la santé	12 h
AIP: éducation thérapeutique	6 h

Contenu

- Révision des concepts de base et des représentations
- Pratique de la Promotion de la santé en contexte oncologique : enjeux, outils, besoins, méthodologie, éthique, responsabilité...
- Auto-analyse réflexive des pratiques

Démarches d'apprentissage

Pédagogie du projet

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement, coaching et encadrement individuel et ou collectif selon besoins

Sources et références

A disposition sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

A disposition sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Rédaction, présentation et défense de travaux réflexifs.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	10

Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant.e est tenu.e d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignantes responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).